

### La constitution

par tout arranger tient encore. Je suis convaincu que les liens qui unissent le Canada sont assez solides pour ne pas se briser simplement parce que, en désespoir de cause, le Parlement fédéral a pris l'initiative de rapatrier la constitution.

● (1620)

Les conservateurs prennent plaisir à répéter les résultats d'un sondage Gallup publiés il y a quelques semaines, selon lesquels 64 p. 100 des Canadiens sont contre le rapatriement unilatéral. Ils s'en servent comme argument pour rejeter la résolution. Je sais que j'ai cité à diverses reprises M. John Diefenbaker, mais d'après lui, les sondages n'étaient que de la bouillie pour les chats.

Fort peu de gens savent ce que l'ancien président des États-Unis, M. Harry Truman, au caractère combatif, avait à dire au sujet des décisions politiques fondées sur les sondages. En 1954, M. Truman aurait déclaré:

Je me demande jusqu'où serait allé Moïse s'il avait effectué un sondage en Égypte? Qu'aurait prêché Jésus-Christ s'il avait fait un sondage en Israël? Comment se serait déroulée la réforme si Martin Luther avait lui aussi fait un sondage? Ce ne sont pas les sondages de l'opinion publique du moment qui comptent. Ce qui compte, c'est de savoir distinguer entre le bien et le mal, et de savoir quelle direction donner au pays—ce sont des hommes courageux, honnêtes et disposés à faire le bien qui font date dans l'histoire mondiale.

**Des voix:** Bravo!

**M. Rose:** M. Truman avait raison, à mon avis, et je voudrais terminer en disant que le premier ministre et le chef de mon parti ont raison là-dessus. Le projet constitutionnel se résume à une question de leadership. Mon chef, les députés néo-démocrates et les députés de l'opposition officielle qui ont siégé au comité ont beaucoup et fort bien travaillé. Mes collègues, mon parti et moi-même avons fait beaucoup pour les Canadiens dans le passé. Cette fois-ci, nous comptons aider le gouvernement à leur gagner une nouvelle constitution.

**L'Orateur suppléant (M. Corbin):** Le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) invoque le Règlement.

**M. Friesen:** Monsieur l'Orateur, comme le député de Mission-Port Moody (M. Rose) a eu la bonté de nous accorder une minute ou deux à la fin de son intervention pour que nous lui posions des questions, accepterait-il de répondre à une maintenant?

**M. Rose:** Oui.

**M. Friesen:** Il a dit dans son discours que la plupart des gouvernements provinciaux sont tellement de droite qu'ils n'ont pas le temps de s'occuper de déclarations des droits et que, de toute façon, ces déclarations ne prévoient ordinairement pas de sanctions. Je me demande s'il décrirait celle de la Colombie-Britannique de la même façon?

**M. Rose:** Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que ce soit exactement ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit qu'ils n'avaient pas de déclarations des droits mais que certaines d'entre elles étaient faibles et ne s'accompagnaient pas de sanctions. J'ai également dit que la plupart des gouvernements provinciaux sont de droite. Si les codes prévoient des sanctions, on peut dire qu'elles sont rarement appliquées.

Puisque j'ai encore la parole, je me demande si je pourrais poser une question. Il est très important que nous terminions le débat sur l'amendement que nous sommes en train d'étudier. Nous en avons d'autres à étudier qui portent sur les droits civils, les droits des autochtones, les formules d'amendement et bien d'autres questions.

Je me demande où est le député de Provencher (M. Epp)? Quand reviendra-t-il de ses vacances en Afrique du Sud où il étudie probablement les droits des autochtones? Il devrait revenir ici pour que nous puissions mettre fin à cette partie du débat.

[Français]

**M. Louis Duclos (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le président, j'ai voulu intervenir dans ce débat parce que je partage le sentiment général qui anime les députés de cette Chambre quant à l'importance incontestable de ce projet de résolution pour l'avenir du Canada. Monsieur le président, ce geste de portée considérable au plan constitutionnel que représente le rapatriement de notre Constitution ne saurait cependant être accompli isolément, mais devrait plutôt s'inscrire dans le cadre de cette réforme constitutionnelle qu'un très grand nombre de Canadiens désirent ardemment et à laquelle les tenants du fédéralisme renouvelé, dont le premier ministre du Canada (M. Trudeau), se sont engagés au cours du débat référendaire du printemps dernier au Québec.

Cela dit, je déplore grandement que les changements constitutionnels dont le «non» référendaire devait être porteur aient été réduits à leur plus simple expression, et qu'on ait plutôt accouché d'un projet de résolution qui circonscrit encore davantage les pouvoirs législatifs de l'Assemblée nationale du Québec. Je me demande d'ailleurs quelle aurait été la réponse des Québécois le 20 mai dernier s'ils avaient su que le fédéralisme renouvelé comporterait essentiellement deux réformes: d'une part, un rapatriement effectué d'une manière unilatérale, inacceptable à la majorité des provinces et à tous les partis politiques provinciaux du Québec et, d'autre part, une charte des droits qui dans sa dimension linguistique réduirait d'une façon significative la capacité d'intervention du gouvernement du Québec en matière de langue d'enseignement, et l'obligerait par conséquent à amender la loi 101, et ce en échange, pour les francophones vivant dans les provinces anglophones, du droit, enchâssé dans la Constitution, à l'enseignement en français dans des structures scolaires qu'ils ne contrôleront pas, et ce là où le nombre le justifie seulement.

Il est permis de croire, monsieur le président, que dans ces conditions plusieurs de ceux et de celles qui le 20 mai ont fait un acte de foi dans la volonté de renouvellement du fédéralisme canadien des autorités fédérales auraient plutôt donné au gouvernement du Québec le mandat de négocier la souveraineté-association ou encore ne se seraient pas engagés aussi résolument dans la bataille référendaire du côté des forces du «non». Qu'on me permette d'ailleurs de rappeler ce qu'écrivait à ce sujet dans *Le Devoir* du 2 mars dernier le président du comité du «non» dans le comté de Charlevoix, le notaire Paul-Émile Tremblay, et je cite:

Si j'avais su ce qui se passe aujourd'hui, je n'aurais jamais accepté la présidence du non dans Charlevoix.

On me répondra sans doute qu'une fois la Constitution rapatriée, la réforme constitutionnelle pourra être poursuivie immédiatement et que des ententes seront d'autant plus faciles à négocier que l'unanimité ne sera plus requise, et qu'il ne sera plus nécessaire d'obtenir l'accord du Parlement britannique pour amender notre Constitution. En fait raisonner ainsi, monsieur le président, c'est simplifier les choses outre mesure puisqu'en vertu de la procédure prévue dans le projet de